

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame TOMASELLI (pouvoir Madame KOENDERS) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Convention de transfert d'ouvrage : espaces verts du lotissement Venise 2 à Dijon

Monsieur LOVICHY expose :

Au titre de sa compétence en matière de parcs et jardins, la Ville de Dijon a la possibilité d'intégrer dans son domaine les espaces verts ouverts au public créés à l'occasion de l'extension des zones urbaines, en application de l'article R442-8 du code de l'urbanisme .

La présente délibération a pour objet d'approuver la signature de la convention entre la Ville de Dijon et les sociétés Edouard Denis et 4S Immo, relative au transfert, à titre gracieux, des espaces verts communs du lotissement Venise 2, situé route d'Ahuy et rue de Bruges à Dijon. Le projet prévoit un

vaste espace entre le Suzon et la route d'Ahuy, qui assurera la continuité écologique de la trame verte entre le parc du Suzon et le jardin japonais d'un côté et le mail planté de Fontaine-les-Dijon de l'autre côté.

Ce lotissement fera l'objet d'un permis de construire groupé valant division.

La convention, le programme de travaux et le plan des futures domanialités annexés au présent rapport précisent les conditions d'aménagement et de transfert des espaces verts communs, qui comprennent notamment : les plantations, les allées, et le mobilier urbain.

Une fois transférés, les espaces verts et leurs accessoires seront intégrés au domaine public communal.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **approuver** le projet de convention ci-annexé,
- **autoriser** Monsieur le Maire à apporter à la convention des modifications de détails ne remettant pas en cause l'économie générale des contrats,
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville de Dijon, cette convention et tout acte qui serait nécessaire pour en assurer la mise en œuvre,
- **décider** de l'intégration des espaces verts, objet de la convention, dans le domaine public communal, dès lors qu'ils auront été acquis par la Ville de Dijon.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 57

Contre : 0

Abstentions : 2